



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Distribution limitée

SHS/EST/IGBC-6/09/CONF.202/5
Paris, le 21 septembre 2009
Original anglais

RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE BIOÉTHIQUE (CIGB)

(Siège de l'UNESCO, 9-10 juillet 2009)

M. Faneva Randrianandraina (Madagascar)
Rapporteur du CIGB

I. INTRODUCTION

1. La sixième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, les 9 et 10 juillet 2009 et a été consacrée à l'examen des travaux du Comité international de bioéthique (CIB) depuis la cinquième session du CIGB (juillet 2007). Conformément à l'ordre du jour de la session (voir annexe I), le CIGB a eu l'occasion d'étudier et de commenter le nouveau projet de rapport élaboré par le CIB sur la responsabilité sociale et la santé et d'examiner le Rapport du CIB sur le clonage humain et la gouvernance internationale.

2. Les États membres ci-après du CIGB étaient représentés : Allemagne, Arabie saoudite, Colombie, Cuba, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kenya, Liban, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Slovaquie, Uruguay et Zambie. Le Président du CIB, M. Adolfo Martinez Palomo, et le Vice-Président du CIB, M. Toivo Maimets, ont pris part à la session en tant que personnes-ressources. Enfin, des représentants d'autres États membres et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales étaient également présents (voir Liste des participants en annexe II).

3. Ouvrant la session, le Directeur général, M. Koïchiro Matsuura, a félicité le CIGB pour le rôle important qu'il a joué, aux côtés du CIB, dans la promotion et la diffusion des principes de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005) (ci-après appelée « la Déclaration ») ainsi que des deux Déclarations adoptées précédemment. Il a fait observer que le CIGB apporte une contribution inappréciable à l'amélioration des deux documents inscrits à son ordre du jour – le Projet de rapport sur la responsabilité sociale et la santé et le Rapport sur le clonage humain et la gouvernance internationale. Il a noté que les avancées récentes de la science dans le domaine de la recherche biomédicale obligent à revoir la question du clonage humain et, bien qu'il soit peut-être prématuré pour la communauté internationale de s'engager à élaborer un nouvel instrument contraignant, les problèmes liés à la gouvernance internationale du clonage humain devraient faire l'objet de discussions dans des instances internationales inclusives telles que le CIB et le CIGB (voir texte de l'allocution dans l'annexe III).

4. Le Président sortant du CIGB, M. Jude Mathooko (Kenya), a souligné qu'il importe de travailler de concert avec le CIB et demandé que les réunions conjointes CIGB/CIB soient encouragées afin de favoriser l'enrichissement réciproque des idées et des opinions entre ces deux organes internationaux qui s'occupent d'éthique. Il a réitéré que ces deux comités, avec les États membres et par l'entremise des diverses activités entreprises par la Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO, continuent d'apporter une contribution notable à la mondialisation de la bioéthique. Il a exhorté les participants à continuer de mettre l'accent sur la mise en oeuvre de l'agenda de la bioéthique dans les pays en développement où l'infrastructure nationale en matière d'éthique fait défaut, et de promouvoir l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes et la participation aux institutions publiques pour faire en sorte que la bioéthique s'enracine dans les communautés humaines complexes des pays en développement.

II. ÉLECTION DU BUREAU

5. Le CIGB a décidé de reporter au deuxième jour de la session l'élection de son nouveau Bureau, le but étant de faciliter les délibérations entre les groupes électoraux au sujet des candidatures proposées. Dans l'intervalle, M. Jude Mathooko (Kenya) a continué de présider les débats.

6. Le deuxième jour, le Comité a procédé à l'élection de son Bureau suivant les propositions formulées par les groupes électoraux, et a élu M. Abdulaziz Al Swailem (Arabie saoudite) Président ; Mme Cheryl Brown (Jamaïque), Mme Linda Nielsen Espiell (Danemark), M. Rem Petrov (Fédération de Russie) et M. Endang Sukara (Indonésie) Vice-Présidents et M. Faneva Randrianadraina (Madagascar) Rapporteur.

7. Plusieurs orateurs ont toutefois évoqué les problèmes posés par l'élection du Bureau du Comité à la session qui précède immédiatement la Conférence générale et le risque que la composition du Bureau nouvellement élu soit affectée par le renouvellement statutaire de la composition du CIGB au cours de cette même conférence, ce qui risque de compromettre la stabilité et la continuité de ses travaux pendant tout un mandat bimétal. D'autres intervenants ont souligné que le règlement intérieur dans sa version actuelle ne donnait aucune indication quant au moment de l'élection des membres du Bureau ou à la durée de leur mandat. Soucieux d'accroître la clarté et la cohérence des procédures d'élection du Bureau, le CIGB a donc estimé judicieux que la révision de l'article 3 du Règlement intérieur du Comité soit inscrite à l'ordre du jour pour être débattue et faire l'objet d'une décision du CIGB. À cet égard, les membres du CIGB ont jugé souhaitable que cette révision du règlement intérieur se fasse au cours d'une session extraordinaire organisée en même temps qu'une session conjointe du CIB et du CIGB, si cette dernière devait être convoquée par le Directeur général en 2010.

III. PRESENTATION DES TRAVAUX DU CIB DEPUIS LA CINQUIEME SESSION DU CIGB (JUILLET 2007), ET DU PROGRAMME DE BIOETHIQUE DE L'UNESCO CONCERNANT LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA DECLARATION UNIVERSELLE SUR LA BIOETHIQUE ET LES DROITS DE L'HOMME ET LES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

8. Le Président du CIB, M. Adolfo Martinez Palomo, a présenté un rapport sur les activités menées par le CIB depuis la cinquième session du CIGB (juillet 2007). Il a noté d'emblée qu'en dépit de la situation exceptionnelle provoquée par l'épidémie de grippe A(H1N1) à Mexico et le report de la 16^e session (ordinaire) qui en est résulté, le CIB a réussi à atteindre les objectifs inscrits à son programme de travail pour l'exercice biennal. Il a, en particulier, poursuivi ses travaux sur la responsabilité sociale et la santé, qui seront achevés en novembre 2009, et il a finalisé son Rapport sur le clonage humain et la gouvernance internationale (voir sections ci-dessous).

9. Le CIB a également concentré son attention sur le principe du respect de la vulnérabilité humaine et de l'intégrité personnelle, tel qu'énoncé par l'article 8 de la Déclaration. Dans le cadre de la quinzième session, une conférence thématique sur ce principe avait été organisée dans le but de fournir au CIB une vue d'ensemble du débat et de la réflexion en cours. Suite aux débats de la quinzième session, certains membres du CIB ont accepté de commencer à travailler sur cette question. Le sujet et les premiers documents de travail pertinents seront présentés et examinés à la seizième session du CIB en novembre 2009. M. Palomo a aussi cité l'achèvement du Rapport du CIB sur le consentement (2007) - premier rapport du Comité relatif aux principes de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme – qui a fourni l'occasion de lancer une nouvelle série de publications, destinée à diffuser efficacement et à grande échelle les vues et délibérations du CIB sur certains principes de la Déclaration. Avant d'être publié, le Rapport a été examiné de près par un groupe éditorial qui a aussi étudié attentivement les recommandations du CIGB et les commentaires de ses États membres sur cette question dans le prolongement de la session du CIGB de juillet 2007.

10. M. Henk ten Have, Directeur de la Division de l'éthique des sciences et des technologies, a brossé un tableau des principales activités entreprises par l'Organisation dans le domaine de la bioéthique, en mettant plus particulièrement l'accent sur les efforts faits en matière de suivi après l'adoption de la Déclaration par la diffusion, la promotion, l'application et le développement de ses principes. Parallèlement, l'UNESCO s'emploie à

favoriser la mise en place d'infrastructures pour le renforcement des capacités dans le cadre de trois grands projets : l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs), le Programme d'éducation à l'éthique (EEP) et le Projet d'aide aux comités de bioéthique (ABC).

Débat

11. Les membres du CIGB qui ont pris la parole ont dit apprécier le travail accompli par l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique, en notant que l'œuvre normative entreprise à l'échelle internationale se retrouve déjà dans les normes et les réglementations élaborées au niveau national partout dans le monde. Cet aspect est particulièrement important pour les pays qui aspirent à se doter eux-mêmes d'une solide infrastructure en matière d'éthique, fondée sur les principes universels de la bioéthique et adaptée aux besoins qui commencent à voir le jour dans ces pays.

12. Pour ce qui est de l'avenir, plusieurs représentants ont exhorté le CIB à continuer de travailler dans le cadre de son mandat et à centrer son programme pour 2010-2011 sur des domaines où il dispose d'une compétence particulière, tels que les progrès dans les sciences de la vie et les technologies qui leur sont associées et la bioéthique, conformément aux domaines de compétence de l'UNESCO et à ses avantages comparatifs dans le système des Nations Unies, en évitant les chevauchements avec les travaux d'autres organisations internationales.

13. S'agissant de la poursuite du travail important de développement des principes de la Déclaration, certains orateurs ont mentionné les articles 16, 17 et 22 de ce texte ainsi que d'autres questions pressantes qui se posent pour les pays en développement, telles que la médecine traditionnelle et ses implications éthiques, en tant que sujets sur lesquels le CIB pourrait envisager de se pencher.

14. Plusieurs orateurs ont félicité le Secrétariat d'avoir efficacement mis en oeuvre le programme de bioéthique et facilité la diffusion, la promotion, l'application et le développement de la Déclaration. On a estimé éminemment souhaitable de faciliter la poursuite de la diffusion de la Déclaration en la traduisant dans un plus grand nombre de langues locales.

15. Il a été en particulier fait mention d'initiatives mises en oeuvre avec succès par le Secrétariat, notamment le Projet d'aide aux comités de bioéthique et les formations connexes qui sont d'un intérêt inappréciable pour aider les pays en développement à mettre en place et développer une infrastructure nationale en matière d'éthique permettant de relever efficacement les nouveaux défis dans ce domaine.

16. Le Secrétariat a été encouragé à continuer d'œuvrer à l'introduction de l'enseignement de la bioéthique en tant que partie intégrante des programmes d'enseignement par divers types d'établissements d'enseignement supérieur, notamment dans les facultés de médecine et les écoles de soins infirmiers. À cet égard, on s'est félicité du Cours de base de bioéthique qui vient d'être mis au point à titre d'outil permettant d'harmoniser les pratiques d'enseignement tout en conservant une marge de manœuvre suffisante pour prendre en compte la variété et la diversité.

17. Considérant la réaction positive du CIGB à l'action menée pour élargir la base de données GEObs et y inclure les programmes d'enseignement de l'éthique provenant de multiples régions du monde, le Secrétariat a invité les participants à la session – et les États membres en général – à présenter des renseignements sur les programmes actuels d'enseignement de la bioéthique dans leurs pays respectifs pour inclusion dans la base de données GEObs.

IV. CLONAGE HUMAIN ET GOUVERNANCE INTERNATIONALE : RAPPORT DU CIB

18. M. Toivo Maimets, Président du Groupe de travail du CIB sur le clonage humain et la gouvernance internationale, a rappelé qu'à la suite de la publication du rapport 2007 - *Is Human Reproductive Cloning Inevitable: Future Options for UN Governance* (le clonage reproductif humain est-il inévitable : quelles options de gouvernance pour les Nations unies ?) - par l'Institut des études avancées de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS), le Directeur général de l'UNESCO avait exprimé le souhait que le CIB ajoute à son ordre du jour l'examen de ce rapport. La question du clonage humain et de la gouvernance internationale a donc été ajoutée au programme de travail du CIB pour 2008-2009 et un groupe de travail a été établi. La tâche spécifique du groupe de travail était d'examiner si les faits nouveaux intervenus ces dernières années dans les domaines scientifique, éthique, social, politique et juridique concernant le clonage humain justifiaient une nouvelle initiative au niveau international. En se concentrant sur cet aspect spécifique, le groupe de travail du CIB a évité de lancer un débat éthique très polémique sur la question du clonage humain.

19. M. Maimets a brossé un tableau général du travail accompli par le CIB pour établir son Rapport sur le clonage humain et la gouvernance internationale à partir de la réflexion menée en 2008 par le CIB, notamment les délibérations du Groupe de travail du CIB et le débat tenu lors de la quinzième session du CIB et de la session conjointe du CIB et du CIGB en octobre 2008. Il a ensuite présenté les principales conclusions du Rapport, que le Comité a finalisé dans le cadre d'une consultation par écrit et transmis au Directeur général de l'UNESCO le 9 juin 2009 (Réf. SHS/EST/CIB-16/09/CONF.503/2 Rev.).

20. M. Maimets a fait valoir qu'une réglementation à l'échelle internationale claire et efficace du clonage humain reproductif présenterait de nombreux avantages pour les pays en développement qui ne disposent pas de mécanismes de réglementation spécifiques contre le clonage humain. Il a fait observer que même si l'élaboration par la communauté internationale d'un instrument normatif contraignant était peut-être prématurée à ce stade, les questions entourant la gouvernance internationale en matière de clonage humain ne pouvaient être ignorées et il était urgent d'engager à ce sujet un dialogue à l'échelle internationale.

Débat

21. Les participants ont d'une manière été d'accord pour considérer que la question de la gouvernance internationale du clonage humain revêt une grande importance pour la communauté internationale, surtout compte tenu des évolutions scientifiques récentes dans ce domaine. Le CIGB s'est donc félicité du rapport exhaustif et objectif établi par le CIB à ce sujet, et il a prié le Secrétariat de continuer de mettre à jour l'annexe à ce document relative à l'état des législations nationales en vigueur régissant le clonage humain, qui évoluent et s'étoffent continuellement.

22. Souscrivant aux conclusions du rapport, le CIGB a estimé essentiel de poursuivre le débat à l'échelle internationale sur les questions relatives au clonage, de façon à sensibiliser et informer le public, afin que tous les pays, y compris les pays en développement et les pays les moins avancés, puissent prendre part au débat et faire connaître leurs préoccupations concernant cette question. Plusieurs participants ont relevé que, dans la mesure où de nombreux pays en développement ne disposent pas d'une infrastructure nationale de bioéthique bien développée pour mener à bien les débats nécessaires, ces pays bénéficient grandement des délibérations qui se tiennent à l'échelon international, en particulier dans le cadre du CIB et du CIGB.

23. Plusieurs orateurs se sont dits en accord avec le rapport sur le fait que la terminologie employée dans les débats sur la bioéthique étaient trompeuse et ne décrivaient pas correctement les procédures techniques utilisées aujourd'hui ; ils ont conseillé que le CIB examine cette question dans la suite de sa réflexion sur le sujet. Certains participants ont mentionné les femmes en tant que groupe vulnérable dans le contexte du clonage humain et

ont préconisé de mettre plus particulièrement l'accent sur cette question dans les délibérations futures. Par ailleurs, le CIB a été aussi invité à étudier plus avant et développer différents outils et modalités « soft » de réglementation et de gouvernance qui pourraient être intéressants en ce qui concerne le clonage.

24. Certains membres du CIGB ont estimé qu'il conviendrait d'ajouter au rapport établi par le CIB un déni de responsabilité indiquant clairement que les idées et opinions qui y figurent sont celles du CIB et ne représente pas nécessairement le point de vue officiel de l'UNESCO ou de ses États membres. À cette fin, certains représentants ont invité le Secrétariat à déterminer, en consultation avec les services internes compétents, la meilleure façon de clarifier la distinction entre les vues exprimées par le CIB et la position officielle des États membres de l'UNESCO.

V. TRAVAIL EN COURS SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET LA SANTE : RAPPORT DU CIB

25. M. Adolfo Martinez Palomo, en sa qualité de Président du Groupe de travail du CIB sur la responsabilité sociale et la santé, a saisi cette occasion pour faire le lien entre la propagation du virus A(H1N1) au Mexique, qui a obligé à reporter la session du CIB, et la question de la responsabilité sociale et la santé, en insistant sur la nécessité concrète d'une application effective du principe à des situations relevant du monde réel. Remerciant tous ceux qui ont aidé le Mexique à lutter contre cette épidémie, notamment les gouvernements des pays et les organismes des Nations Unies, il a souligné l'importance de la recherche scientifique et de la préparation des populations à d'éventuelles nouvelles épidémies de grippe, et a noté les incidences éthiques y relatives, s'agissant en particulier de la responsabilité sociale de différents acteurs de la société civile, et de l'ensemble de la communauté internationale.

26. M. Palomo a évoqué l'ampleur du travail investi dans l'élaboration du projet de rapport sur la responsabilité sociale et la santé depuis 2005. Sur la base des délibérations du Groupe de travail du CIB sur ce sujet et des débats de quatre sessions ordinaires du CIB depuis 2005, ainsi que des observations et des opinions formulées à la cinquième session du CIGB (2007) et à la session conjointe du CIB et du CIGB (2008), le projet de rapport a fait l'objet de modifications majeures touchant tant son contenu que sa structure. La version actuelle du projet de rapport (Réf. SHS/EST/CIB-15/08/CONF.502/3 du 29 mars 2009) traduit la volonté de trouver un juste équilibre entre le discours théorique sur le principe et les incidences pratiques qui découlent de son application. Le groupe de travail examinera plus avant les observations et suggestions formulées par le CIGB dans le cadre du débat en cours lorsqu'il révisera le rapport avant que celui-ci soit finalisé à la seizième session, en novembre 2009. À cette fin, M. Palomo a demandé aux membres du CIGB de remettre leurs observations par écrit au Secrétariat.

Débat

27. Plusieurs orateurs ont pris acte en s'en félicitant des améliorations apportées au projet de rapport par le CIB et noté que le texte reflétait convenablement les observations et délibérations précédentes du CIGB sur le sujet.

28. Plusieurs membres du CIGB ont rappelé aux participants que, étant donné que l'article 14 de la Déclaration est formulé de telle manière qu'il n'implique pas un cadre normatif à l'échelon national, il faut veiller à ce que dans le projet de rapport aussi, les actions proposées soient formulées de manière à éviter toute interprétation normative particulière et prennent en compte les règles nationales spécifiques, concernant par exemple les tâches et fonctions des comités nationaux de bioéthique.

29. Tout en réaffirmant la souveraineté des gouvernements, d'autres orateurs ont néanmoins estimé que le projet de rapport pourrait élaborer quelques modèles concrets d'action et de surveillance dont les pays, les organisations et/ou les individus pourraient s'inspirer.

30. Certains délégués ont demandé au CIB d'élaborer plus avant le projet de rapport actuel en revoyant et affinant la terminologie utilisée et en allant plus au fond de questions cruciales telles que la vulnérabilité particulière croissante des femmes et les implications éthiques des mesures prises pour lutter contre les pandémies, s'agissant plus spécifiquement de la grippe A(H1N1).

VI. ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU CIGB

31. À l'issue de la session, le CIGB a adopté les conclusions ci-dessous.

À sa sixième session, le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) :

1. *Estime* qu'une réflexion plus approfondie sur les procédures d'élection du Bureau du CIGB est nécessaire et *demande* que la révision de l'article 3 du Règlement intérieur du Comité soit inscrite à l'ordre du jour pour être débattue et faire l'objet d'une décision du CIGB le plus tôt possible, de préférence à une session extraordinaire en 2010 à l'occasion d'une session conjointe du Comité international de bioéthique (CIB) et du CIGB sur convocation du Directeur général.
2. *Invite* le Directeur général à étudier la possibilité de fournir une aide financière pour faciliter la participation aux sessions du CIGB des membres du Comité qui font partie des pays les moins avancés (PMA).
3. *Se félicite* de la détermination du CIB à diffuser et promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005) (ci-après dénommée « la Déclaration »).
4. *Félicite* le CIB des efforts qu'il fournit pour développer les principes de la Déclaration et *encourage* à poursuivre son action dans ce domaine pour contribuer à renforcer les capacités des États membres dans le domaine de la bioéthique.
5. *Rappelle* que les États membres sont habilités à prendre des mesures appropriées, de nature législative, administrative ou autre, pour mettre en pratique les principes de la Déclaration, et que les documents produits par le CIB, bien que constituant une contribution essentielle à la promotion de la Déclaration, n'ont pas de caractère prescriptif.
6. *Suggère* qu'au moment de finaliser son programme de travail pour 2010-2011, le CIB concentre d'abord ses travaux sur les progrès accomplis dans les sciences de la vie, les technologies qui y sont associées et la bioéthique, et étudie la possibilité de développer d'autres principes de la Déclaration en coopération avec le CIGB, par exemple ceux qui sont énoncés aux articles 16 et 21, ainsi que la question de la médecine traditionnelle et ses implications éthiques.
7. *Félicite* le Secrétariat pour la cohérence du travail effectué dans le domaine de la bioéthique, en particulier la promotion de la Déclaration et le renforcement des capacités avec le Programme d'éducation à l'éthique, le Projet d'aide aux comités de bioéthique et l'Observatoire mondial d'éthique.
8. *Souligne* l'importance de l'enseignement de la bioéthique et *encourage* le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour appuyer le développement des capacités et l'harmonisation des pratiques dans les États membres en matière d'enseignement de la bioéthique, de formation des professeurs d'éthique et de collecte de données dans ce domaine.

9. *Encourage* les États membres de l'UNESCO à nouer et/ou renforcer des relations de coopération avec le Secrétariat pour mettre en œuvre le programme de bioéthique aux niveaux régional et national.

En ce qui concerne le **Rapport du CIB sur le clonage humain et la gouvernance internationale**, le CIGB

10. *Reconnaît* et *apprécie* le travail accompli par le CIB sur le clonage humain et la gouvernance internationale, *félicite* le CIB pour son rapport exhaustif et objectif sur la question et *invite* le Secrétariat à continuer d'en actualiser l'annexe.
11. *S'accorde* à reconnaître avec le CIB qu'un dialogue mondial sur la gouvernance internationale du clonage humain est nécessaire et doit être poursuivi, et que la diffusion d'informations, la discussion et le débat à l'échelle internationale sur les questions relatives au clonage demeurent essentiels pour sensibiliser et informer le public, une attention particulière étant portée aux pays en développement.
12. *Appuie* l'avis du CIB selon lequel il serait très utile de procéder à une analyse approfondie visant à revoir la terminologie employée dans le domaine du clonage humain en fonction des dernières avancées de la recherche biomédicale.
13. *Suggère* qu'en poursuivant sa réflexion sur le clonage humain, le CIB envisage de revoir la terminologie employée dans le domaine du clonage humain ainsi qu'une large gamme de questions connexes telles que les autres options possibles pour sa réglementation et la vulnérabilité des femmes.

En ce qui concerne le **Projet de rapport sur la responsabilité sociale et la santé**, le CIGB

14. *Est conscient* des améliorations apportées par le CIB au projet de rapport sur la responsabilité sociale et la santé et *apprécie* les efforts fournis par le CIB pour tenir compte des observations du CIGB.
15. *Estime* que le CIB devrait veiller à ce que les actions proposées dans le projet de rapport soient formulées de manière à éviter toute interprétation normative particulière.
16. *Invite* les membres du CIGB à soumettre leurs observations sur le projet de rapport par écrit au Secrétariat pour qu'il les transmette au CIB et *suggère* que, lors de la révision du projet de rapport, le CIB se penche sur des questions spécifiques soulevées au cours de la présente session du CIGB, notamment la révision de la terminologie employée, la vulnérabilité particulière des femmes et les implications éthiques des mesures prises pour lutter contre les pandémies.

**SIXIEME SESSION DU
COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE BIOETHIQUE (CIGB)
Paris, 9 – 10 juillet 2009
(Siège de l'UNESCO, Salle IV - Bâtiment Fontenoy)**

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ;
2. Election du président ;
3. Election de quatre vice-présidents et d'un rapporteur ;
4. Adoption de l'ordre du jour ;
5. Présentation par le Président du Comité international de bioéthique (CIB) des travaux du CIB depuis la cinquième session du CIGB (juillet 2007) ;
6. Rapport d'étape sur le Programme de bioéthique de l'UNESCO : la promotion et la diffusion de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme et les activités de renforcement des capacités ;
7. Travail en cours sur la responsabilité sociale et la santé : rapport d'étape du CIB ;
8. Le clonage humain et la gouvernance internationale : rapport du CIB ;
9. Conclusions et clôture de la session.

**Liste des participants à la Sixième session du
Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)**
Siège de l'UNESCO, Paris, 9 - 10 juillet, 2009

* * *

**List of Participants in the Sixth Session of the
Intergovernmental Bioethics Committee (IGBC)**
UNESCO Headquarters, Paris, 9 - 10 July 2009

I. MEMBRES DU CIGB / MEMBERS OF IGBC

ALLEMAGNE / GERMANY

M. / Mr Joachim Schemel

Conseiller / Counsellor

Chef de division adjoint / Deputy Head of Division

Affaires environnementales et biopolitiques / Environmental and Biopolitical Issues

Ministère des affaires étrangères / Federal Foreign Office

Mme / Ms Miriam Brandt

Ministère de l'éducation et de la science /

Ministry for Education and Science

M. / Mr Ingo Härtel

Ministère fédéral de la santé /

Federal Ministry of Health

M. / Mr Jürgen Scheller

Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO /

Deputy Permanent Delegate to UNESCO

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA

M. / Mr Abdulaziz Al Swailem

Directeur de l'Institut des ressources nationales et de l'environnement /

Director of the National Resources and Environment Research Institute

M. / Mr Ziad Adrees

Ambassadeur / Ambassador

Délégué permanent auprès de l'UNESCO /

Permanent Delegate to UNESCO

COLOMBIE / COLOMBIA

S. Exc. Mme / H. E. Mrs Sonia Sarmiento

Ambassadeur / Ambassador

Délégué permanent auprès de l'UNESCO /

Permanent Delegate to UNESCO

M. / Mr Alberto Bula Bohorquez

Deuxième Secrétaire / Second Secretary

Délégation permanente auprès de l'UNESCO /

Permanent Delegation to UNESCO

CUBA**M. / Mr Andrés Quintana**

Premier Secrétaire / First Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

DANEMARK / DENMARK**Mme / Ms Linda Nielsen**

Présidente de la Commission nationale danoise pour l'UNESCO /
Chairperson of the Danish National Commission for UNESCO

ETATS-UNIS D'AMERIQUE / UNITED STATES OF AMERICA**M. / Mr Jim Kulikowski**

Ministère fédéral pour la santé et les affaires sociales /
US Department of Health and Human Services

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION**M. / Mr Rem Petrov**

Académicien, Président du Comité national d'éthique russe
Academician, Chairperson of the Russian National Bioethics Committee

M. Sergei Titkov

Conseiller / Counsellor
Délégué permanent auprès de l'UNESCO
Permanent Delegate to UNESCO

FRANCE**S. Exc. M. / H. E. Mr Michel Doucin**

Ambassadeur en charge de la bioéthique et de la responsabilité sociale de l'entreprise /
Ambassador in charge of Bioethics and of Business Social Responsibility

Mme Marie-Hélène Mouneyrat

Secrétaire général, Comité consultatif national d'éthique
pour les sciences de la vie et de la santé /
Secretary-General of the National Advisory Committee on Ethics for Life Science and Health

M. / Mr David Nahoum

Stagiaire / Intern

Mlle / Ms Sandra Naigeon de Boer

Stagiaire / Intern

INDE / INDIA**M. / Mr V.M. Katoch**

Secrétaire du gouvernement, Département de la recherche sur la santé /
Secretary to Government, Department of Health Research

Mme / Ms Esha Srivastava

Troisième Secrétaire / Third Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

M. / Mr Madhav Kumat

Stagiaire / Intern
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

INDONESIE / INDONESIA**M. / Mr. Endang Sukara**

Directeur adjoint, Institut indonésien des sciences /
Deputy Chairman, Indonesian Institute of Sciences

M. / Mr. Dindin Wahyudin

Conseiller, Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO
Counsellor, Deputy Permanent Delegate to UNESCO

Mlle / Ms Nathalie Wirja

Assistant-Chercheur /
Assistant for the Research

IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D') / (ISLAMIC REPUBLIC OF)**M. / Mr Mohammad Reza Dehshiri**

Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO
Deputy Permanent Delegate to UNESCO

JAMAÏQUE / JAMAICA**Mlle / Ms. Cheryl Brown**

Directeur / Manager
Bureau pour le financement de la recherche / Office of Sponsored Research
Université des West Indies (Jamaïque) / University of the West Indies, Jamaica

Mme / Mrs. Angella Prendergast

Premier Secrétaire / First Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

JAPON / JAPAN**Mlle / Ms Naoko Kondo**

Service de la bioéthique et de la biosécurité / Office for Bioethics and Biosafety
Division des sciences de la vie / Life Science Division
Bureau pour la promotion de la recherche / Research Promotion Bureau
Ministère de l'éducation, de la culture, du sport des sciences et des technologies /
Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology

M. / Mr Masashi Akiba

Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO /
Deputy Permanent Delegate to UNESCO

Mlle / Ms Suzuka Sakashita

Premier Secrétaire / First Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

KENYA**S. Exc. Mme / H. E. Mrs Mary M. Khimulu**

Ambassadeur / Ambassador
Délégué permanent auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegate to UNESCO

M. / Mr Jude Mathooko

Directeur de la Chaire UNESCO de bioéthique /
Director of the UNESCO Chair in Bioethics
Université Egerton / Egerton University

M. / Mr Boniface Wanyama

Secrétaire général adjoint de la Commission nationale du Kenya pour l'UNESCO /
Assistant Secretary-General of the Kenya National Commission for UNESCO (KNATCOM)

M. / Mr John Paul Oluoch

Chercheur / Senior Research Assistant
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

LIBAN / LEBANON**Mme / Mrs Salwa Saniora Baassiri**

Secrétaire général / Secretary-General
Commission nationale libanaise pour l'éducation, la science et la culture /
Lebanese National Commission for UNESCO

MADAGASCAR**M. / Mr Faneva Randrianadraina**

Conseiller / Counsellor
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

MAURICE / MAURITIUS**M. / Mr Devjanlall Seetahul**

Premier Secrétaire / First Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

MAURITANIE / MAURITANIA**M. / Mr Abdallah Ould Khalifa**

Premier Conseiller / First Counsellor
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

PAYS-BAS / NETHERLANDS**Mme / Ms Lisette Geldof van Doorn**

Conseiller politique principal/ Senior Policy Advisor
Section de l'éthique / Ethics Section
Département de la santé publique / Department of Public Health
Ministère de la santé / Ministry of Health

M. / Mr J. J. M.(Hans) van Delden

Professeur d'éthique médicale / Professor of Medical Ethics
Université d'Utrecht / Utrecht University

PEROU / PERU**M. / Mr Glauco Seoane**

Deuxième Secrétaire / Second Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

Mme / Mrs Lilian Briceno

Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

PHILIPPINES**M. / Mr Leonardo de Castro**

Chercheur principal / Senior Researcher
 Faculté de médecine Yong Loo Lin / Yong Loo Lin School of Medicine
 Université nationale de Singapour / National University of Singapore

POLOGNE / POLAND**Mme / Mrs Ewa Bartnik**

Professeur / Professor
 Institut de génétique et biotechnologies, Université de Varsovie /
 Institute of Genetics and Biotechnology, University of Warsaw

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE / SYRIAN ARAB REPUBLIC**S. Exc. M. / H. E. Mr. Ghassan Nseir**

Ambassadeur / Ambassador
 Délégué permanent auprès de l'UNESCO /
 Permanent Delegate to UNESCO

REPUBLIQUE DE COREE / REPUBLIC OF KOREA**M. / Mr Bok-Kyu Kwon**

Professeur / Professor
 Centre de recherche sur les politiques bioéthiques /
 Bioethics Policy Research Center
 Faculté de médecine, Université d'Ewha Womans /
 Ewha Womans University College of Medicine

M. / Mr Sook Young Kwak

Director/ Directeur
 Ministère de la santé et des affaires sociales et familiales/
 Ministry of Health, Welfare and Family Affairs

REPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC**M. / Mr Miguel Montalvo**

Directeur executif du Conseil national de bioéthique pour la santé /
 Executive Director of the National Bioethics Council in Health

**REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE /
DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA****M. / Mr Myong Hak Jong**

Premier Secrétaire / First Secretary
 Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
 Permanent Delegation to UNESCO

REPUBLIQUE TCHEQUE / CZECH REPUBLIC**M. / Mr Pavel Martasek**

Professeur / Professor
 Université Charles (Prague) /
 Charles University, Prague

REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA**M. / Mr Mohammed S. Sheya**

Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO /
 Deputy Permanent Delegate to UNESCO

Mme / Mrs Rose Kingamkono

Directeur pour la coordination de la Recherche /
Director for Research Coordination

SENEGAL**M. / Mr Aboubakry Ba**

Deuxième Conseiller / Second Counsellor
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

SLOVAQUIE / SLOVAKIA**Mme / Mrs Marta Kollarova**

Président du Comité slovaque de bioéthique /
Head of the Slovak Bioethics Committee
Professeur, Faculté des sciences naturelles, Université Comenius /
Professor, Faculty of Natural Sciences, Comenius University

URUGUAY**M. / Mr Santiago Wins**

Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO /
Deputy Permanent Delegate to UNESCO

M. / Mr Dimitrio Papagalanis

Stagiaire / Intern
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

ZAMBIE / ZAMBIA**M. / Mr Louis Nawa**

Premier Secrétaire / First Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

II. INVITES D'HONNEUR / SPECIAL GUESTS**M. / Mr Adolfo Martinez Palomo**

Président du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB) /
Chairperson of UNESCO International Bioethics Committee (IBC)

M. / Mr Toivo Maimets

Vice-président du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB) /
Vice-Chairperson of UNESCO International Bioethics Committee (IBC)

III. OBSERVATEURS / OBSERVERS

- III.1 ETATS MEMBRES, MISSIONS PERMANENTES D'OBSERVATION ET COMMISSIONS
NATIONALES POUR L'UNESCO / MEMBER STATES, PERMANENT MISSIONS OF
OBSERVATION AND NATIONAL COMMISSIONS FOR UNESCO

AFRIQUE DU SUD/ SOUTH AFRICA**Mr / Mr Leonard Khoza**

Deuxième Secrétaire / Second Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

ALGERIE / ALGERIA**Mme / Mrs Fatima-Zohra El Kebir**

Professeur de biologie / Biology Professor
 Université d'Oran Es-Senia / Es Senia University of Oran

Mr / Mr Mokhtar Attar

Conseiller / Counsellor
 Délégation permanente auprès de l'UNESCO / Permanent Delegation to UNESCO

ARGENTINE / ARGENTINA**M. / Mr Juan Carlos Tealdi**

Coordinateur, Conseil pour l'éthique et les droits de l'homme dans la recherche biomédicale /
 Coordinator, Council for Ethics and Human Rights in Biomedical Research
 Secrétaire d'Etat pour les droits de l'homme / National Secretary of Human Rights
 Ministère de la justice, de la sécurité et des droits de l'homme /
 Ministry of Justice, Security and Human Rights

BANGLADESH**M. Mr / Abdul Motaleb Sarker**

Ministre / Minister
 Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO /
 Deputy Permanent Delegate to UNESCO

BELGIQUE / BELGIUM**M. / Mr Frank Demeyere**

Membre du Comité consultatif de bioéthique de la Belgique /
 Member of Belgium advisory Committee of Bioethics

BENIN**Mme / Mrs Marguerite Yallou-Kogui**

Conseiller / Counsellor
 Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
 Permanent Delegation to UNESCO

Mme / Mrs Françoise Medegan

Premier Conseiller / First Counsellor
 Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
 Permanent Delegation to UNESCO

BRESIL / BRAZIL**M. / Mr Alexandre Brasil**

Premier Secrétaire / First Secretary
 Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
 Permanent Delegation to UNESCO

Mme / Mrs Debora Diniz

Professeur / Professor

BURKINA FASO**M. / Mr Jacques Simpore**

Directeur du centre de recherche biomoléculaire Pietro Annigoni (CERBA) /
 Head of Pietro Annigoni Biomolecular Research Centre, CERBA
 Directeur du laboratoire biomédical de Saint Camille /
 Head of Saint Camille Biomedical Laboratory
 Université de Ouagadougou, Département de biochimie et de microbiologie/
 Ouagadougou University, Department of biochemistry and microbiology

CANADA**M. / Mr Hans Yu**

Directeur / Director

Division de l'innovation bioéthique et de l'intégration des politiques /
Bioethics Innovation and Policy Integration Division

Direction de la politique scientifique / Science Policy Directorate

Direction générale de la politique stratégique / Strategic Policy Branch

Santé Canada / Health Canada

Mme / Mrs Édith Deleury

Président, Commission de l'éthique de la science et de la technologie /

Chairperson, Committee for Ethics of Science and Technology

Québec / Quebec

Mme / Mrs Nicole Beaudry

Secrétaire générale, Commission de l'éthique de la science et de la technologie /

General-Secretary, Committee for Ethics of Science and Technology

Québec / Quebec

Mme / Mrs Michèle S. Jean

Chercheur invité / Invited Researcher

Centre de recherche en droit public / Research centre for Public Law

Faculté de droit, Université de Montréal / Faculty of Law, University of Montreal

COSTA RICA / COSTA RICA**Mlle / Ms Monserrat Vargas Solórzano**

Ministre Conseiller / Minister Counsellor

Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO /

Deputy Permanent Delegate to UNESCO

FINLANDE / FINLAND**M. / Mr Jaakko Halttunen**

Conseiller / Counsellor

Département des affaires juridiques / Legal Department

Unité des cours et des conventions relatives aux droits de l'homme /

Unit for Human Rights Courts and Conventions

Ministère des affaires étrangères / Ministry of Foreign Affairs

GRECE / GREECE**Mme / Mrs Christina Kroustallis**

Stagiaire / Intern

Délégation permanente auprès de l'UNESCO /

Permanent Delegation to UNESCO

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE / LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA**M. / Mr Saad Rahil**

Expert

M. / Mr Abdulsalam El Quallali

Délégation permanente auprès de l'UNESCO /

Permanent Delegation to UNESCO

MALAYSIE / MALAYSIA**M. /Mr Mohamed Zaini Aboul Rahman**

Attaché de science / Science Attaché

Délégation permanente auprès de l'UNESCO /

Permanent Delegation to UNESCO

MEXIQUE / MEXICO**M. / Mr Ismael Madrigal Monarrez**

Responsable du secteur des sciences / Responsible for the Science sector
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

MONACO**Mme / Mrs Sybille Progetti**

Troisième Secrétaire / Third Secretary
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

OMAN**Mme / Mrs Yara Alghafri**

Responsable pour les sciences et la communication /
Responsible for Science and Communication
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

PANAMA**M. / Mr Jaime Fields**

Attaché / Attaché
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

PORTUGAL**Mme / Mrs Teresa Salado**

Attaché technique / Technical Attaché
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

ROUMANIE / ROMANIA**Mme / Mrs Mihaela-Catalina Vicol**

Ordre des médecins de Roumanie /
The Romanian Board of Physicians
Comité national roumain de bioéthique/
The Romanian National Bioethics Committee

SAINT SIEGE / HOLLY SEE**S. Exc. Monseigneur / H. E. Francesco Follo**

Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'UNESCO /
Permanent observer of the Holy See to UNESCO

SERBIE / SERBIA**M. / Mr Stefanovic Vladisav**

Comité serbe de bioéthique /
Serbian Committee for Bioethics

THAÏLANDE / THAILAND

M. / Mr Sanchai Wadniang
Délégation permanente auprès de l'UNESCO /
Permanent Delegation to UNESCO

III.2 Organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales / Observers from International Intergovernmental and Non-Governmental Organizations

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) / WORLD HEALTH ORGANIZATION, WHO

Mme / Ms Marie-Charlotte Bouésseau

Département Ethique, équité, commerce et droits de l'homme /
Department of Ethics, Equity, Trade and Human Rights

Mlle / Ms Laurène Alard

Stagiaire / Intern

Département Ethique, équité, commerce et droits de l'homme /
Department of Ethics, Equity, Trade and Human Rights

Mlle / Ms Lindsay Heck

Stagiaire / Intern

Département Ethique, équité, commerce et droits de l'homme /
Department of Ethics, Equity, Trade and Human Rights

ACADEMIE MONDIALE DES TECHNOLOGIES BIOMEDICALES / WORLD ACADEMY OF BIOMEDICAL TECHNOLOGIES, WABT

Mme / Mrs Dielika Diallo

Membre associé / Associate member

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITES / INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES

Mlle / Ms Lucy Van De Niel

Stagiaire / Intern

ASSOCIATION INTERNATIONALE DROIT, ETHIQUE ET SCIENCE / INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR LAW, ETHICS AND SCIENCE

M. / Mr Christian Byk

Secrétaire général / Secretary-General

CONSEIL DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DES SCIENCES MEDICALES (CIOMS) / COUNCIL FOR INTERNATIONAL ORGANIZATIONS OF MEDICAL SCIENCES, CIOMS

M. / Mr Gottfried Kreutz

Secrétaire général / Secretary-General

III.3 Autres observateurs / Other Observers

Mme / Mrs Jeanine-Anne Stiennon

Membre du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB) /
Member of UNESCO International Bioethics Committee (IBC)

M. / Mr Emilio La Rosa

Membre du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB) /
Member of UNESCO International Bioethics Committee (IBC)

IV. UNESCO

M. / Mr Koïchiro Matsuura
 Directeur général / Director-General

M. / Mr Pierre Sané

Sous-Directeur général pour les sciences
 sociales et humaines / Assistant Director-General
 for Social and Human Sciences

Mme / Mrs Sabina Colombo

Spécialiste du programme /
 Programme Specialist
 Section de bioéthique / Bioethics Section
 Division de l'éthique des sciences et des
 technologies / Division of Ethics of Science
 and Technology

M. / Mr Tee Wee Ang

Spécialiste du programme /
 Program Specialist
 Chargé de l'Observatoire mondial d'éthique
 (GEObs) / Responsible for the Global Ethics
 Observatory (GEObs)
 Division de l'éthique des sciences et des
 technologies / Division of Ethics of Science
 and Technology

Mlle / Ms Amélie Moget

Stagiaire / Intern
 Section de bioéthique / Bioethics Section
 Division de l'éthique des sciences et des
 technologies / Division of Ethics of Science
 and Technology

M. / Mr Henk ten Have

Directeur / Director
 Division de l'éthique des sciences et des
 technologies / Division of Ethics of Science
 and Technology

M. /Mr Irakli Khodeli

Spécialiste adjoint du programme /
 Deputy Programme specialist
 Section Bioéthique / Bioethics Section
 Division de l'éthique des sciences et des
 technologies / Division of Ethics of Science
 and Technology

Mlle / Ms Andrea Gissele Burbano Fuertes

Consultante / Consultant
 Section de bioéthique / Bioethics Section
 Division de l'éthique des sciences et des
 technologies / Division of Ethics of Science
 and Technology

**DISCOURS DE M. KOÏCHIRO MATSUURA, DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO,
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SIXIEME SESSION DU COMITE
INTERGOUVERNEMENTAL DE BIOETHIQUE (CIGB)
UNESCO, LE 9 JUILLET 2009**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir cette sixième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), et de souhaiter la bienvenue aux représentants des 36 États membres de ce Comité.

Je salue très chaleureusement le Président sortant du CIGB, M. Jude Mathooko, et le remercie du travail qu'il a accompli dans ses fonctions.

Je souhaite également la bienvenue aux représentants des autres États qui assisteront à la session en qualité d'observateurs ainsi qu'à tous les observateurs désignés par des organisations internationales, ou présents à titre individuel.

Enfin, permettez-moi de saluer la présence de M. Adolfo Martinez Palomo, Président du Comité international de bioéthique (CIB), ainsi que de M. Toivo Maimets, Vice-président du CIB. Tous les deux ont bien voulu accepter mon invitation à participer à cette session du CIGB afin de vous accompagner tout au long de vos réflexions en apportant les explications utiles et pertinentes sur les travaux du CIB.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez sans doute, j'ai tenu à organiser tout récemment, le 11 juin dernier, une réunion d'information sur le programme de bioéthique avec les délégations permanentes, afin de dresser un bilan de l'action menée par l'UNESCO depuis 10 ans dans le domaine de la bioéthique, et tracer des perspectives d'action futures. Aussi ai-je demandé à ce que le texte de cette intervention soit distribué en salle et mis à votre disposition.

Je tenais à évoquer ce point avec vous d'entrée de jeu, car au terme de cette décennie, je constate avec satisfaction que l'UNESCO, avec l'aide précieuse du CIGB, a été au rendez-vous des attentes de la communauté internationale.

Outre les trois déclarations universelles de 1997, de 2003 et de 2005, qui ont marqué une grande rupture dans l'histoire de la bioéthique en faisant reconnaître des normes universellement acceptées sur des questions aussi complexes que le génome, les données génétiques et les principes de bioéthique, nous avons su mettre en place des programmes précieux d'analyse, d'enseignement, de recherche et de renforcement des capacités. Dans ce processus, qui a contribué à accroître considérablement l'impact et la visibilité de l'Organisation, le CIGB a joué un rôle fondamental.

De façon complémentaire au CIB, il a apporté un regard pluraliste et un éclairage politique indispensable, permettant aux États de faire connaître leurs besoins et leurs attentes, et de me fournir des avis toujours pertinents.

Or, avec l'internationalisation croissante de la recherche scientifique et médicale, et la mondialisation des questions éthiques, le besoin d'une meilleure compréhension des défis éthiques se fait sentir avec une grande acuité.

Avec le CIGB, je sais que l'UNESCO peut continuer d'offrir aujourd'hui une telle plateforme de réflexion et de débat, dans une démarche à la fois pluridisciplinaire, multiculturelle et pluraliste.

Mesdames et Messieurs,

Deux questions majeures sont inscrites à l'ordre du jour du programme de travail du CIB et du CIGB pour 2008-2009, à savoir la question de la responsabilité sociale et de la santé et celle concernant le clonage humain et la gouvernance internationale.

La session conjointe du CIB et du CIGB que j'ai conviée en octobre 2008 a déjà été l'occasion d'un échange constructif sur ces deux questions, permettant une interaction constante entre les deux comités.

S'agissant de la responsabilité sociale et la santé, le report de la dernière session du CIB, en raison de l'épidémie de grippe A (H1N1), donne une nouvelle opportunité au CIGB de débattre et de contribuer à la mise au point du document préparé par le CIB, qui devra être approuvé lors de sa prochaine session en novembre 2009.

Vous noterez que la nouvelle version du projet de rapport qui vous est soumise, datée du 29 mars 2009, a été largement révisée par le CIB afin de tenir compte des commentaires formulés lors de la réunion d'octobre 2008. Votre contribution aujourd'hui pourrait donc s'avérer essentielle pour améliorer ce document.

J'en viens maintenant à la question du clonage et de sa gouvernance à l'échelle internationale. Comme vous le savez, c'est à ma demande que le CIB s'est penché à nouveau sur cette question, suite à la parution en 2007 d'un rapport de l'Université des Nations Unies sur le sujet.

En 1997, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, adoptée à l'unanimité, avait posé le principe d'interdire les « pratiques qui sont contraires à la dignité humaine, telles que le clonage à des fins de reproduction d'êtres humains » (article 11). Les évolutions rapides des pratiques scientifiques en matière de clonage et d'utilisation des cellules souches, notamment des cellules souches pluripotentes, nous ont amenés à reconsidérer cette question.

Après une année de travail intense, enrichi par des auditions publiques et un échange avec votre Comité, le CIB a été en mesure de finaliser son rapport sur la question du clonage humain et de la gouvernance internationale et de me le soumettre le 9 juin dernier.

Dans leurs conclusions, les membres du CIB indiquent que « bien que cela puisse être prématuré pour la communauté internationale de s'engager aujourd'hui dans l'élaboration d'un nouvel instrument normatif contraignant visant à harmoniser les applications et les principes des politiques dans ce domaine, les problématiques entourant la gouvernance internationale du clonage humain ne peuvent être ignorées et un dialogue axé sur ces questions est essentiel et nécessaire ».

Lors de la réunion d'information que j'ai évoquée au début de mon intervention, j'ai souligné que l'UNESCO devait toujours rester prêt à répondre aux défis éthiques émergents et trouver des voies et moyens pour résoudre les dilemmes éthiques à travers la coopération internationale, dans un esprit de consensus.

Sur la question du clonage, il est donc important que l'UNESCO et la communauté internationale continuent de s'engager dans ce débat, y compris, si cela est jugé nécessaire, par la voie normative.

J'attends donc maintenant avec beaucoup d'intérêt les conclusions de vos échanges sur cette question très importante.

En tout état de cause, la prochaine session du CIB, reprogrammée pour la fin novembre, après la 35e session de la Conférence générale, pourrait être une première occasion de discuter des suites à donner à ce rapport.

Il me reste maintenant à vous souhaiter des travaux très fructueux et à vous redire combien j'attache de l'importance à vos débats.

Je suivrai vos discussions avec attention et ne manquerai pas de transmettre vos recommandations, avec celles du CIB, à la prochaine session de la Conférence générale en octobre prochain.

Je vous remercie de votre attention.